

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 11 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 1 membre, absent : 1 membre

**POINT N° 577****APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026 - BUDGET  
ANNEXE « FORET »**

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2026 du budget annexe « forêt » (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 16 décembre 2025,  
après examen des différents comptes budgétaires,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du service Forêt, chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b><u>Section d'investissement</u></b>		
Propositions réelles : .....	84 748,71 € .....	0,00 €
Opérations d'ordre : .....	15 000,00 € .....	99 748,71 €
Déficit d'investissement reporté : .....	<u>5 014,36 €</u> .....	<u>0,00 €</u>
<b>Total des propositions nouvelles votées :</b>	<b>104 763,07 €</b>	<b>99 748,71 €</b>
Affectation au compte 1068 .....		45 365,65 €
Reports : .....	<u>40 351,29 €</u> .....	<u>0,00 €</u>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>145 114,36 €</b>	<b>145 114,36 €</b>
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>		
Propositions réelles : .....	1 015 860,00 € .....	787 000,00 €
Opérations d'ordre : .....	99 748,71 € .....	15 000,00 €
Excédent antérieur reporté : .....	<u>0,00 €</u> .....	<u>637 225,95 €</u>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 115 608,71 €</b>	<b>1 439 225,95 €</b>

- **DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2026 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement ;



- DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,
  - par marché négocié ;
  - sur appel d'offres ;
  - par mise en concurrence simplifiée.
  
- AUTORISE d'ores et déjà Madame la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à 24 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (Lubisa IDOUX, Patrice BENOÎT et Eric FREYBURGER).

La Secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Noëllie HESTIN